

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Société LVL Médical Groupe Exercice clos le 30 septembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société **LVL Médical Groupe** relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1**      **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.14. aux états financiers. Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.14. donne une information appropriée.
- La note 2.22.2 aux états financiers rappelle les principes retenus par le Groupe relatifs à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables.  
La note 14.2 de l'annexe précise que les actifs d'impôts différés incluent, au 30 septembre 2008, un montant de 1.404 k€ d'activation d'impôts différés sur les déficits fiscaux reportables sur les filiales allemandes.  
Nos travaux ont consisté à apprécier d'une part la capacité de report de ces déficits et d'autre part les hypothèses retenues quant aux résultats futurs des sociétés du sous groupe en Allemagne. Nous nous sommes également assurés que les notes annexes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 27 janvier 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

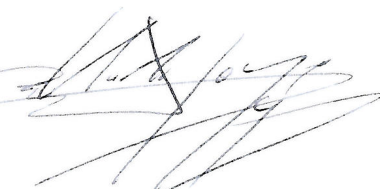


Robert Dambo  
Associé



Françoise Méchin  
Associée

**Joye SA**



Clause Joye  
Associé